

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012591	Date d'inspection Le 17 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	14 avr. 2023	17 avr. 2023
Commentaires : Les biberons sont clairement identifiés.			

Commentaires généraux
Le ratio - personnel n'a pas été fait, car la lacune a été corrigée par photo et envoyé par courriel.
Les biberons sont maintenant clairement identifiés.

original signé par  
**Sylvie Richardson**

---

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 avril 2023

---

Date

original signé par  
**Signature en pièces jointes**

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 avril 2023

---

Date